

Pièces à joindre

Dans tous les cas :

- Une **copie** de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité (recto/verso), passeport, extrait d'acte de naissance
- Copie de votre arrêté de nomination, de votre arrêté de titularisation, de votre arrêté de stage ou contrat de travail ⁽¹⁾.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
- Une photocopie du dernier bulletin de salaire ou titre(s) de pension de vieillesse, d'invalidité ou de rente « Accident du travail ».

Selon votre situation :

- Une copie lisible du livret de famille (pages correspondant à l'extrait d'acte de mariage) ou une copie de l'attestation d'enregistrement du Pacs ou une déclaration sur l'honneur attestant de votre situation de concubinage.
- Une copie de votre attestation CMU complémentaire.
- Une photocopie de notification de votre éventuelle exonération du ticket modérateur.
- Si vous êtes de nationalité étrangère, hors UE/EEE/Suisse : copie du titre de séjour, copie d'une pièce d'identité et copie de la pièce d'état civil portant la filiation ⁽²⁾.

1. A défaut, présenter toute pièce justifiant de l'entrée en fonction ou nomination, par exemple l'attestation employeur.

2. Les **pièces d'état civil en langue étrangère** doivent s'accompagner d'une traduction assermentée ou une traduction faite par l'ambassade, le consulat ou le CLEISS, et bénéficier de la légalisation et/ou de l'apostille, le cas échéant.